



Quels universitaires
pour quel enseignement supérieur ?

Autonomie, évaluation et statut universitaire

Jean-Luc Gaffard

Institut Universitaire de France, OFCE Sciences-
Po, Université de Nice Sophia Antipolis, CNRS
GREDEG, CERAM/ESC Lille Business School

Le défi de l'autonomie

- Des universités autonomes et concurrentes
- Pas d'autonomie sans mesure des performances
- Des universités soumises à évaluation et classées
- Des universitaires individuellement soumis à évaluation et classés
- L'évaluation périodique fondement des carrières universitaires
- Des rémunérations basées sur cette évaluation et sur le classement qui en résulte

Une lecture en termes d'analyse économique

- Incitations et contrats en univers risqué pour stimuler la recherche
- Formation de rentes dommageables pour la recherche comme pour l'enseignement
- Des compromis nécessaires qui guident le choix du statut des universitaires et de l'organisation universitaire

Le principe du marché

- L'acceptation de l'existence d'un marché des universitaires
- Des mécanismes incitatifs qui répondent aux caractéristiques propres de ce marché
- L'objectivité accrue de l'évaluation lié au caractère de bien public de la recherche dont le produit se mesure en publications et citations accessibles à tous

Le modèle de marché approprié

- Des profils de carrières articulés entre période probatoire et période de titulaire ('tenure')
- Le contrat de la période probatoire 'promu ou licencié' incite les universitaires à réaliser des investissements spécifiques et écarte la tentation de tricher des employeurs
- Une titularisation requise par l'incertitude liée à la spécialisation des méthodes et des thèmes, fonctionnant comme mécanisme d'assurance

La vraie nature du marché

- Le marché des universitaires – recrutement et promotion - est commandé par un autre marché: celui des publications et des revues
- Ce marché est loin d'avoir la transparence requise et de fournir une information réellement objective
- Il est difficile d'ignorer l'occurrence de capture des régulateurs que sont les comités éditoriaux et les referees des articles

Le risque de privatisation de l'activité de recherche

- La rémunération variable fondée sur les publications implique que le chercheur acquiert la capacité d'avoir un retour direct de l'investissement effectué
- Le résultat de la recherche reste un bien public, mais pas l'effort de recherche commandé par les attentes de revues sous le contrôle de groupes constitués dont les membres attendent aussi leur rémunération de leurs publications

La formation de rentes

- La rente: une rémunération qui n'exerce aucun effet sur l'offre de travail
- L'appartenance à un groupe dominant dans la définition des protocoles de recherche procure une rente de cette nature = constitution d'une profession fermée
- L'obtention de cette rente n'est pas toujours le fruit d'une réelle contribution scientifique et traduit parfois l'existence d'effets externes

Un dualisme dommageable

- Des écarts de rémunération qui peuvent devenir substantiels
- Des universitaires attachés à des groupes plutôt qu'aux institutions académiques qui les accueillent
- Un effet de découragement des universitaires les moins bien payés et largement plus nombreux

Une atteinte à l'enseignement et à la recherche

- Un divorce entre l'enseignement et la recherche accentué par la possibilité d'utiliser une partie de la rente pour payer des remplaçants
- Un défaut d'apprentissage par l'enseignement
- Une normalisation de la recherche sur le fond comme sur la forme
- La recherche fondamentale supposant risque, originalité et temps de gestation est pénalisée

Une carte universitaire déséquilibrée

- Une recherche devenue impossible dans un nombre important d'établissements qui n'auront plus l'opportunité ou la capacité d'attirer de bons chercheurs ou d'abriter des chercheurs originaux
- Une diffusion des résultats de la recherche fortement limitée dès lors que le marché est étroit
- Un équilibre des rentes organisationnelles – ‘scientifiques’ et ‘bureaucratiques’

Quels principes contractuels et statutaires?

- Le contrat probatoire ‘promu ou licencié’
- La titularisation comme mécanisme d’assurance, mais aussi comme garantie du temps long de recherche
- Des promotions fondées des évaluations en profondeur
- Des salaires constitués d’une large part fixe qui augmente avec les promotions de grade

Pour quelle organisation universitaire?

- Des établissements bénéficiant d'un réel attachement des personnels soucieux de l'institution
- Une concurrence équitable entre établissements qui permet d'éviter une concentration excessive des moyens
- Pour assurer une large diffusion de la culture scientifique et garantir la diversité des approches

Questions pour une conclusion

- Peut-on vraiment imaginer établir un parallèle entre la recherche et le sport de haut niveau si tant est que celui-ci soit exemplaire?
- Ne faut-il pas rappeler qu'il existe des enjeux de service public qui peuvent justifier des gaspillages de ressources? L'efficacité à long terme est-elle vraiment le fruit de l'efficacité immédiate dans l'usage des ressources?